

œuvre et d'évaluer des projets pilotes de communications pour répondre à leurs propres besoins sociaux et culturels.

Diverses subventions du ministère ont aussi financé des initiatives inuit dans le domaine de l'art, de la musique, de la littérature et de l'éducation interculturelle, qui permettent aux Inuit de partager leur patrimoine culturel avec les autres Canadiens.

L'Institut culturel inuit à Eskimo Point (T.N.-O.) est le point de convergence des questions et des programmes d'ordre culturel relatifs à la vie traditionnelle et actuelle des Inuit. L'Institut administre et surveille également le travail de la Commission de la langue inuit et donne suite aux recommandations de cet organisme.

La mise en valeur des ressources du Nord canadien a déclenché la participation des autochtones à cette activité sous de nombreuses formes. De l'aide financière leur a été fournie pour les aider à présenter des mémoires et des exposés à l'Enquête sur l'aménagement du pipeline de la Vallée du Mackenzie et sur l'aménagement du pipeline de la route de l'Alaska. De plus, les autochtones siègent à des commissions consultatives établies afin qu'ils puissent continuer à s'occuper de projets d'intérêt local ou régional.

Dans l'est de l'Arctique, les collectivités inuit sont représentées à la commission consultative pour les Études sur l'environnement marin de l'Arctique de l'Est, qui examine les progrès et l'application des études environnementales de la région du point de vue des forages de recherche offshore. Les représentants communautaires tiennent leurs localités au courant des travaux et transmettent aux gestionnaires les réactions de celles-ci par l'entremise de la commission consultative.

Dans la mer de Beaufort, où des travaux de prospection se poursuivent, le Comité consultatif des communautés maritimes de Beaufort est régulièrement consulté au sujet des activités de l'entreprise prospectrice. Le Comité, qui représente les sept communautés maritimes de Beaufort, participe aux réunions publiques qui se tiennent annuellement sur place pour étudier le contenu des rapports environnementaux, techniques et socio-économiques avant leur mise au point et leur présentation au ministère.

Chaque année, le ministère conclut une entente avec la compagnie de prospection (Dome/Canmar) qui opère dans la mer de Beaufort. Ces ententes portent sur les occasions de formation et d'emploi pour les autochtones, les moyens de s'assurer que les entreprises locales participent le plus possible au projet et sur la consultation avec les localités de la région par le biais du Comité consultatif des communautés maritimes de Beaufort. On porte une attention particulière aux moyens à offrir dans le domaine de la formation, du travail et des affaires, aux femmes autochtones.

Néanmoins, de nombreux Inuit vivent encore de leurs métiers traditionnels comme la chasse, le piégeage et la pêche. L'une des entreprises les plus fructueuses consiste dans la production et la vente d'objets d'art inuit - sculptures sur pierre, os et ivoire, y compris des œuvres graphiques. La majeure partie de ces œuvres sont mises en marché par des coopératives inuit qui, en 1979, ont marqué leur vingtième anniversaire d'existence. En plus de produire et d'écouler des articles d'art et d'artisanat, les coopératives exploitent des magasins de détail, des hôtels, des pêcheries, et fournissent divers services municipaux. En 1979, le chiffre d'affaires annuel des coopératives a excédé \$23 millions, sur lesquels presque \$7 millions ont été versés aux membres sous forme de salaires et de recettes des biens produits. Après seulement deux décennies, les coopératives ont distribué en salaires annuels et autres paiements connexes des sommes supérieures au montant total de prêts et subventions que tous les pouvoirs publics leur avaient accordés ces 20 dernières années.

Ministères, conseils, offices, commissions et corporations

3.5.6

Au Canada, le gouvernement assume ses fonctions par l'intermédiaire de ministères fédéraux, de conseils ou offices spéciaux, de commissions et de corporations qui lui appartiennent et qui sont contrôlés par lui, ainsi que de plusieurs corporations dans lesquelles il détient une participation minoritaire. Les corporations qui lui appartiennent sont surtout des «sociétés» de la Couronne. Il a de plus en plus recours à ces dernières pour administrer et gérer des services publics, dont un grand nombre doivent, d'une part, avoir le caractère d'entreprises commerciales et, d'autre part être contrôlés par les